

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 mai 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 mai 2015

2015 DJS 95 Subvention (80 000 euros) et convention avec le Sporting Club de Paris (13^{ème}) au titre de la saison sportive 2015-2016.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mai 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Sporting Club de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le Sporting Club de Paris, 12, rue Gandon (13^{ème}).

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 euros est attribuée au Sporting Club de Paris (2882/2015_05404), au titre de ses activités sportives pour la saison 2015-2016.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF88001, mission 520 des budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, de 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO